

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 3 septembre 2012 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR: DEVA1234281S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2;

Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest;

Vu la décision du 16 août 2012 portant délégation de signature à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest,

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur du directeur de la sécurité de l'aviation civile à Mme Anne BERTINETTI, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest et à M. Martial DUQUEYROIX, chef de cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 septembre 2012.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest, P. REVEL